

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- REUNION DU 05 janvier 2021 -**

DATE DE CONVOCATION : 28 décembre 2020

DATE D’AFFICHAGE : 28 décembre 2020

L’an deux mil vingt et un, le cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Paul.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs BLOT Jean-Paul, CHAMPION Patrick, DELHOMMEAU Denis, DENIAU Xavier, LECHAT Guillaume, LECUREUIL Nicolas, MOISE Laurent, PICANTIN Joël, Mesdames BOUTELOUP Céline, CHANDAVOINE Aurélie, DESILE Anita, DE MEIRE Olivia, HUGUET Stéphanie et ORAIN Virginie formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur YOUSFI Samy

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur LECUREUIL Nicolas

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire de DEGRÉ (Sarthe), déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Degré du 10 décembre 2020.

L’ordre du jour est consacré à :

- Signature de la Convention de relance Territoires-Département
- Désignation d’un référent sécurité routière
- Indemnités pour la régisseuse de la garderie 2020
- Reprise des concessions abandonnées au cimetière
- Validation du rapport de la CLECT 2020
- Remplacement momentané d’une employée par une intérimaire
- Questions diverses

OBJET

PLAN DE RELANCE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu’il est possible de demander une subvention dans le cadre du plan de relance du Département lancé suite à la crise sanitaire.

Les projets présentés sont les suivants :

- **Structure jeux extérieurs en aluminium – Toboggan : 7 950,00 € HT – 9 540,00 € TTC**
- **Cellule de refroidissement rapide et surgélation et grilles : 2 216,00 HT – 2 659,20 € TTC**

➤ **Couverture dépendance maison associative : 11 016,19 € HT – 13 219,43 € TTC.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Maire à formuler une demande de subvention dans le cadre du plan de relance pour les projets énumérés ci-dessus.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

OBJET

Désignation d'un élu référent sécurité routière

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à un courrier reçu de la part de la Mission Sécurité Transports et Crises de la Préfecture de la Sarthe, il est nécessaire de nommer un élu référent Sécurité routière sur la commune.

L'élu qui sera désigné au sein du conseil municipal aura pour missions :

- D'être le correspondant privilégié des services de l'Etat et des divers acteurs locaux
- De diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents domaines de compétence de la collectivité.

Après étude du sujet, les membres du Conseil Municipal désignent Monsieur Denis DELHOMMEAU référent Sécurité routière de la commune de Degré.

OBJET

Indemnités allouées au régisseur de recettes garderie pour l'année 2020

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'une régie de recettes provenant des encaissements de la garderie municipale a été créée par délibération, et qu'à cet effet un arrêté de nomination du régisseur titulaire et du régisseur suppléant a été pris.

Le Maire propose en raison de la responsabilité qui incombe aux régisseurs une indemnité de responsabilité dans la limite des maxima fixés par arrêté ministériel du 3 septembre 2002.

Le conseil municipal, considérant que le montant mensuel des fonds maniés n'atteint pas 1220,00 € et que dans ce cas le montant annuel maximum de l'indemnité de responsabilité pouvant être accordée aux régisseurs est fixé à 110 € :

Décide que Madame LÉCUREUIL Magali régisseur titulaire percevra pour l'année 2020 une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé à 110,00 € (C.S.G. et R.D.S. en diminution).

OBJET

Reprise des concessions funéraires en état d'abandon

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un état des lieux a été effectué dans le cimetière communal le 02 décembre 2020. Il a été constaté que 29 concessions perpétuelles se trouvent en l'état d'abandon. Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code général des collectivités territoriales (article L2223-4, R2223-13 à R2223-21).

Il faut préciser que la commune reste propriétaire des emplacements concédés, la concession n'étant qu'un droit d'usage du terrain communal. Les concessionnaires ont toutefois le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition, mais ceci devient de plus en plus difficile au fil du temps, quand les attributaires sont décédés ou n'ont plus d'ayant-droits. L'article L2223-17 du Code général des collectivités territoriales précise que le Maire a la faculté de demander l'accord du conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non.

Dans l'affirmative, le Maire prendra l'arrêté prévu par ce même article.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à donner son accord sur le principe de la reprise, puis de la réattribution, des concessions abandonnées.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L. 2223-4, L.2223-17, L.2223-18, R.2223-12 à R.2223-23,

Vu la liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté,

Vu le procès-verbal du premier constat d'abandon du 13 mai 2017 ainsi que le procès-verbal du second constat d'abandon du 02 décembre 2020,

Considérant que l'affichage le plus récent a été effectué du 2 décembre 2020 au 3 janvier 2021,

Considérant que cette situation nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal : • ADOPTE le principe de la reprise puis de la réattribution des concessions abandonnées et également des terrains communs sans concession actée.

- AUTORISE le maire à prendre l'arrêté prononçant la reprise de ces concessions

OBJET

Rapport 2020 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Vu le courrier de notification du rapport 2020 de la CLECT en date du 06 octobre 2020 adressé par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (ci-après 4CPS),

Considérant que ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 24 communes membres,

Considérant que pour les attributions de compensation de droit commun ledit rapport doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population de l'EPCI ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI)

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 2020 d'évaluation des charges transférées adopté à l'unanimité par la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées le 06 octobre 2020,

Considérant qu'il convient que chaque Conseil Municipal se prononce sur le rapport de la CLECT de la 4CPS en date du 06 octobre 2020,

Les Membres du Conseil Municipal décident après délibération :

- D'APPROUVER le rapport 2020 de la CLECT de la 4CPS joint à la présente délibération
- DE NOTIFIER cette décision à Madame la Présidente de la 4CPS.

OBJET

Remplacement momentané d'une employée par une intérimaire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'une des ATSEM travaillant à l'école est absente jusqu'au 22 janvier 2021. Le personnel travaillant sur le site ne pouvant assumer un surcroît de travail, il a été fait appel à une société d'intérim pour trouver un remplaçant.

Monsieur le Maire indique aux conseillers que cette situation est susceptible de se renouveler.

Après réflexion, le conseil municipal autorise le maire à prendre les démarches et signer tous les documents nécessaires à d'éventuels futurs remplacements lors de l'année civile 2021.

Questions diverses :

Autorisation donnée au Maire de signer tout document afférent au futur lotissement Le Chanvre

Prise d'un arrêté de stationnement rue Principale

Subventions pour city-stade et jeux extérieurs ?

Dates des futurs CM : 19/01, 09/02, 02/03

Commissions Budget : 12/01, 02/02

Lotissement : 21/01

Cimetière : 27/01

Investissements 2021

Opération	Libellé du projet
14 (équipements sportifs)	City-stade
14	Réaménagement du terrain de sport de l'école
14	Table de ping-pong (béton)
14	Jeux de glisse + toboggan (terrains aménagés)
16 (cantine)	Cellule de refroidissement
17 (école primaire)	Jeux éducatifs extérieurs
17	Fenêtres classe Hélène
17	Compléments vidéoprojecteurs
17	Vidéoprojecteur classe Mme LEBAUDY
18 (épicerie)	Diagnostics énergie
18	Entretien toiture (mousse)
20 (équipements culturels)	Store porte mairie (bureau élus)
20	Rideaux maison des assos
20	Enduit maison des assos
20	Entretien toiture salle St Joseph
20	Rideaux salle polyvalente
31 (cimetière)	Aménagement cimetière
40 (voirie)	Réfection VC8
41 (éclairage public)	Eclairage de l'allée derrière la mairie et de la mairie
93 (église)	Cloches